

POUR AFFICHAGE

Le mardi 03 mai 2022, à 9 h 30, les membres du comité syndical se sont réunis sur première convocation, au siège du SMC et ont pris les dispositions suivantes :

COMPETENCE GENERALE

1. Approbation du compte rendu du comité du 15 mars 2022

2. Compte rendu des délégations au Président et au bureau

Compte rendu des délégations au Président en vertu de la délibération n°7 – 15.09.2020. C25 du 15 septembre 2020

néant

Compte rendu des délégations au bureau en vertu de la délibération n° 8.15.09.2020 C26 du 15 septembre 2020

Nature de l'acte (contrat, marché etc.)	objet	Tiers cocontractant	Durée de l'engagement	Montant (éventuel) Ht
Contrat	Emprunt relatif à l'achat du bâtiment pour la recyclerie	Crédit Agricole	20 ans	280 000,00
Contrat	Emprunt relatif aux travaux du quai de transfert	Crédit Agricole	20 ans	330 000,00
Vente	Matériels réformés <ul style="list-style-type: none"> - Véhicule scania - Véhicule Renault - Véhicule volvo - Remorque Legras - Caisson 30 m3 - Armature métal 	Au plus offrant		60 000,00 € 6 000,00 € Lot 20 000,00 € vh + remorq 400,00 € 100,00 €
Contrat	Emprunt relatif aux travaux de construction de logements de la gendarmerie			1 860 000,00
Achat	Véhicule de service			

3. Approbation du compte de gestion 2021

Le comité adopte le compte de gestion

4. Vote du compte administratif 2021 et affectation des résultats

Fonctionnement : résultat de l'exercice 58 995,84 € - résultat cumulé 103 118,29 €

Investissement : résultat de l'exercice - 165 626,56 € - résultat cumulé - 176 219,51 €

Affectation du résultat : excédent capitalisé 66 460,51 € -report à nouveau 36 657,78 €

5. Provisions pour risques financiers

Le comité syndical adopte le régime de droit commun

6. Budget supplémentaire 2022

Le conseil syndical adopte les modifications suivantes :

Fonctionnement : 36 687,78 €, Investissement : 2 169 396,51 €

7. Création d'un comité social territorial

Le comité syndical autorise la création du CST, de fixer le nombre de représentants à trois, pour la collectivité et les agents.

COMPETENCE DECHETS

8. Budget déchets : approbation du compte de gestion 2021

Le comité adopte le compte de gestion.

9. Vote du compte administratif 2021 et affectation des résultats

Fonctionnement : résultat de l'exercice – 91 881,34 € - résultat cumulé 63 415,12 €

Investissement : résultat de l'exercice -80 742,13 € - résultat cumulé 1 894 567,50 €

Affectation du résultat : au compte 1064 : 4 216,66 € -report à nouveau 59 498,46 €

10. Budget déchets : Provisions pour risques financiers

Le comité syndical adopte le régime de droit commun

11. Budget supplémentaire 2022

Le conseil syndical adopte les modifications suivantes :

Fonctionnement : 129 198,46 €, Investissement : 2 511 659,16 €

12. Budget déchets : Acquisition de parcelle

Le comité syndical approuve la modification concernant la numérotation des parcelles, et valide les droits de passage

QUESTIONS DIVERSES